

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 24 Juin 2015

L'an deux mil quinze le vingt-quatre Juin à 19 heures 45, le conseil municipal de Remigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel MOURON.

**Etaient présents** : Mrs Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Gérard BARNAY, Gilles BOUSQUET, Stéphane CARLOT, Gérard FLEURY, Sébastien GAUNET, Sébastien LAURENT & Mmes Christiane CANET, Chantal GOUT.

**Absents excusés** : Rémy PRIN donne procuration à Michel MOURON

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Sébastien GAUNET

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, il est rajouté à l'ordre du jour un changement de ligne budgétaire. A l'unanimité des présents le Conseil Municipal accepte cette modification à l'ordre du jour.

## PREMIERE DELIBERATION

### FPIC 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Monts et des Vignes, par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, a accepté, à l'unanimité de ses membres, la répartition « dérogatoire libre » du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2015.

Conformément au courrier de Monsieur le Préfet Saône et Loire en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, l'ensemble des conseils municipaux doit délibérer à la majorité simple avant le 30 juin 2015.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents** décide de donner son accord pour la répartition « dérogatoire libre » du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2015 comme suit :

Communes	Répartition libre FPIC 2015
REMIGNY	8 348€

## DEUXIEME DELIBERATION

### Bâtiment communal – 25, rue des Ecoles

Pour faire suite à la délibération du 26 Mai 2015 n° 21-2015 concernant les travaux de remise en état de la toiture et des chéneaux du bâtiment sis 25, rue des Ecoles (ex école maternelle), 4 entreprises ont fourni des devis

- entreprises Couvre
- Chapuis
- AMJ
- Maurage

Après avoir entendu l'avis des membres des commissions, **le conseil municipal, après avoir délibéré par 6 voix pour et 5 contre** décide de retenir l'entreprise Chapuis pour les travaux de ce bâtiment communal et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et commander les travaux.

## TROISIEME DELIBERATION

### Transport scolaire

Vu la fermeture de la classe de maternelle,

Vu la nécessité d'effectuer le transport de 7 élèves à l'école maternelle de Saint Gilles, Monsieur le Maire informe que les demandes de devis sollicités auprès de plusieurs artisans taxis ou société de transport en commun, seul Monsieur BADIE Wilfried artisan taxi à Chagny a répondu favorablement à la demande pour un véhicule de 8 places, chauffeur compris, équipés selon la réglementation sur la base de 4 trajets par jour sur 176 jours de scolarité pour un montant de 17 135 € TTC.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de rédiger et signer le contrat avec M. BADIE Wilfried.**

## **QUATRIEME DELIBERATION**

### **Décision modificative - Commune**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

*Pour la commune :*

<b>COMPTE</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>
61522	Entretien et réparation bâtiments	- 10 000.00 €
6247	Transports collectifs	+ 10 000.00 €

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré et à l'unanimité des présents**, décide de voter ces crédits tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

## **Stationnement sur trottoirs**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est constaté que des véhicules stationnant sur les trottoirs rénovés sont en contravention avec l'article R417-10 du code de la route.

Il est décidé à l'unanimité des présents que des plots anti stationnement seront mis en place afin d'interdire l'accès des véhicules aux trottoirs.

## **Rapports d'Activités**

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers les rapports d'activités du SPANC, SIRTOM, GrDF et le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable 2014.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du mail de Madame Christelle CARILLON qui sollicite la location de la salle des fêtes afin d'y organiser des cours de danse les mardis ou mercredis de 19h30 à 20h30. En raison de l'occupation de la salle des fêtes par l'association du théâtre de Remigny, une réponse défavorable est donnée à cette demande.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 21 h 30**